

**Assemblée générale**

Distr. générale
23 août 2005
Français
Original: anglais/russe

Soixantième session

Point 98 de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet**Note verbale datée du 19 août 2005, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui faire tenir le texte de la déclaration publiée le 22 juin 2005 par les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective relativement à la ratification de l'Accord sur l'aménagement du Traité sur les forces classiques en Europe (voir annexe).

La Mission permanente serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 98 de l'ordre du jour provisoire de la soixantième session.

* A/60/150.



**Annexe à la note verbale datée du 19 août 2005 adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente de la Fédération
de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration publiée le 22 juin 2005 par les États membres
de l'Organisation du Traité de sécurité collective
relativement à la ratification de l'Accord sur l'aménagement
du Traité sur les forces classiques en Europe**

Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, estimant que le Traité sur les forces classiques en Europe, avec les aménagements qui lui ont été apportés, est un des éléments fondamentaux garantissant la sécurité et la stabilité en Europe, font tout leur possible pour traduire rapidement dans les faits l'engagement politique pris à Istanbul en 1999 – d'agir avec efficacité pour soutenir l'achèvement des procédures nationales de ratification de l'Accord sur l'aménagement du Traité.

Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective expriment l'espoir que tous les États parties au Traité sur les forces classiques en Europe déploieront des efforts analogues, de manière que le Traité reste à l'avenir un instrument essentiel pour garantir la sécurité, la stabilité et la confiance en Europe, et que de nouveaux États puissent y adhérer, ce qui consolidera substantiellement l'architecture de la sécurité européenne.

Le Ministre des affaires étrangères
de l'Arménie
(*Signé*) G. T. **Garibdjianian**

Le Ministre des affaires étrangères
du Kazakhstan
(*Signé*) K. K. **Tokaev**

Le Ministre des affaires étrangères
de la République du Bélarus
(*Signé*) S. N. **Martinov**

Le Ministre des affaires étrangères
par intérim du Kirghizistan
(*Signé*) R. I. **Otunbaev**

Le Ministre des affaires étrangères
de la Fédération de Russie
(*Signé*) S. V **Lavrov**

Le Ministre des affaires étrangères
de la République du Tadjikistan
(*Signé*) T. N. **Nazarov**